

La Ville de Val-d'Or doit faire appliquer dans notre région, le règlement transitoire sur la modification apportée par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations dont nous devons tenir compte du REAFIE (règlement encadrant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement) et du RAMHHS (règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles) pour ce faire nous devons localiser les zones humides par la végétation souvent et nous devons diriger les citoyens vers des biologistes. Pour ce faire nous n'avons pas de banque de nom et comme nous sommes en Région nous avons l'impression que personne ne le fait.

Je représente aussi les inspecteurs municipaux des autres Villes et Mrc de notre région et je pourrais transmettre les noms des personnes intéressées à recevoir des contrats dans ce sens.

Sandra Vachon
Inspectrice en bâtiment et environnement
Service permis, inspections et environnement
sandra.vachon@ville.valdor.qc.ca
www.ville.valdor.qc.ca